

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 AOUT 2016

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 12

Isabelle AUBIAN, Alexandra CHABOT, Ludivine CHAUVINEAU, Tony CHOLLET, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET (départ 19h45), Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Monique MATHIS, Claude MEUNIER (départ 19h45), Stéphane PELLETIER, Céline THROMAS.

Absents : Estelle AUTRET (pouvoir donné à Olivier FOUILLET), Alain GAUTHIER (pouvoir donné à Stéphane PELLETIER), Daniel SORAIN (pouvoir donné à Claude MEUNIER).

Date de la convocation : 25 août 2016

Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

1/ Approbation du compte rendu du 19 juillet 2016

Claude MEUNIER précise qu'il avait fait une remarque lors du dernier Conseil Municipal concernant les moyens dont la commune dispose ou non permettant de contrôler l'état des voies que la collectivité devrait récupérer dans le cadre du projet du lotissement « Puits Biard ». Il s'interrogeait sur les recueils et capacités d'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement issues des fonds dominants (terrains exploités au-dessus) et leur bon écoulement au débouché sur la route départementale (au regard des difficultés constatées avec les employés communaux et élus cet hiver).

Suite à cette remarque, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2/ Délibérations

a) Inventaire des zones humides

Délibération 47-2016

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) lors de sa séance du 27 juin dernier a décidé de réaliser un inventaire des zones humides sur le territoire de la CAN. La commune de GERMOND-ROUVRE étant membre de la CAN, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la réalisation de cet inventaire sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la CAN de réalisation d'une étude d'inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau.***
- ***Le Conseil Municipal est informé que la commune s'engage à payer sa quote-part conformément aux conditions financières mentionnées dans la convention de réalisation de l'inventaire.***
- ***Le groupe d'acteurs locaux sera désigné lors du prochain Conseil Municipal.***
- ***La convention sera annexée à la présente délibération.***

b) Transport scolaire

Délibération 48-2016

Le montant du transport entre la commune de GERMOND-ROUVRE et le CSC du Val d'Egray était jusqu'à alors de 21 € / enfant. Le département facturait et la CCVE (Communauté de Communes du val d'Egray) prenait en charge ce montant dans le cadre des accords entre le CSC, la commune et la CCVE. Le Conseil Départemental a augmenté ses tarifs de manière exponentielle. Le tarif étant désormais de 100 € / enfant. La CCVE a déjà indiqué ne pas prendre en charge ce montant au-delà de ce qui est déjà versé soit 21 € par enfant. Reste donc à charge la somme de 79 € par enfant. Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur la prise en charge ou non de ce transport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De financer le transport des enfants, soit 2€/trajet par enfant, une fois par semaine sur la base de 36 semaines d'école, au centre de loisirs le mercredi en achetant directement les tickets de transport au service RDS.***
- ***De demander à la CCVE de reporter la participation transport versée à la commune directement au CSC, car la CCVE ne sera plus facturée par le département.***

c) Location de la salle communale

Délibération 49-2016

Monsieur le Maire propose d'autoriser la location de la salle communale de GERMOND-ROUVRE à tous les habitants de la commune et ceux des communes avoisinantes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De louer la salle communale aux habitants de GERMOND-ROUVRE et des communes avoisinantes aux tarifs en cours selon délibération du 24 juin 2013.**

Claude MEUNIER précise que les habitants de GERMOND-ROUVRE assumant financièrement les charges inhérentes aux fonctionnements et à l'entretien des salles, devraient pouvoir être prioritaires sur les locations. Monsieur le Maire répond qu'il ne saurait y avoir de discrimination et qu'une réflexion sur les modalités de location et tarifs des salles sera menée lorsque les travaux de la salle des fêtes seront terminés.

d) Plan de financement lotissement de La Fougère

Délibération n°50/2016

Dans le cadre du projet de requalification du lotissement de la Fougère, 5 versions ont été proposées par le cabinet d'études l'Atelier du Baron Perché :

Version A : Lot la Fougère + chem. Chêne Rouvre

300 174.00 € TTC ttes options

Version B : Lot la Fougère + chem. Chêne Rouvre + aire de loisirs minima

306 011.40 € TTC ttes options

Version C : Aire de loisirs

302 595.72 € TTC ttes options

Version D : Lot la Fougère + chem. Chêne Rouvre + aire de loisirs minima

395 612.40 € TTC ttes options

Version E : Lot la Fougère + chem. Chêne Rouvre + aire de loisirs minima

400 170.72 € TTC ttes options

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De retenir la version A pour un montant de 300 174.00 € TTC.
- De retenir le plan de financement pour l'opération suivant :

DEPENSES HT	324 424 €
• Etude	14 550 €
• Travaux VRD	155 435 €
• Travaux Espaces verts	52 710 €
• Maitrise d'œuvre	15 245 €

(Estimation calculée sur la base de 4,9 % du coût total des travaux conformément à la proposition du cabinet d'études de l'Atelier du Baron Perché)

- Option Génie Civil + enfouissement télécom **48 875 €**

(Estimation sur la base de 25% des frais d'effacement du réseau électrique (2 tranches) (101368 € + 87 613 €) + les frais inhérents à la commune d'effacement des réseaux téléphoniques (939 € + 691 €), conformément au compte rendu du CTER et délibération 19/2016).

- Eclairage public **46 000 €**
- Acquisition bande de terrain chemin de Rouvre **1 500 €**
- Enfouissement **8109 €**

(Conformément au compte rendu du CTER et délibération 19/2016)

RECETTES HT	324 424 €
• DETR	62 500 €
• Aide à la décision	6 000 €
• CAP79	40 930 €
• Réserve parlementaire	12 000 €
• Sieds	23 000 €
• Emprunt	197 994 €

(Sur la base du HT auquel il faudra rajouter la TVA)

- D'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour un montant de 62 500 €.
- De demander une subvention aux services du Département dans le cadre du CAP79, appui aux collectivités, d'un montant de 40 930 €.

- De solliciter une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire d'un montant de 12 000 €.
- De donner délégation à Monsieur le Maire afin d'entamer les démarches auprès des Banques pour un emprunt de 250 000 € maximum, destiné à financer le projet de requalification du lotissement de la Fougère.

e) Portail école

Délibération n°51/2016

Monsieur le Maire propose l'achat d'un portail pour l'école au niveau des bâtiments garderie et cantine afin de garantir la sécurité des enfants, conformément au PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider le devis de l'entreprise FMVE pour un montant de 2 760 € TTC.
- D'imputer cette somme au budget supplémentaire section investissement dépenses opération 102 bâtiments scolaires, article 2188 autres immobilisations corporelles.

f) Salle des fêtes

Délibération n°52/2016

Dans le cadre du projet de requalification et réaménagement de la salle des fêtes de GERMOND-ROUVRE en salle culturelle, et suite à l'appel d'offres pour la partie maîtrise d'œuvre.

- 14 dossiers ont été retirés sur la plateforme de téléchargement et 1 réponse a été reçue en mairie : Cabinet Architectes Associés de NIORT

1 ^{ère} tranche conditionnelle : hall + bar + sanitaires	100 000 € HT
2 ^{ème} tranche conditionnelle : salle + chauffage double flux	150 000 € HT
3 ^{ème} tranche conditionnelle : loge, scène et extension	150 000 € HT
4 ^{ème} tranche conditionnelle : surélévation toiture scène	150 000 € HT
(Inclus dans le montant) tranche 4 : Gradins rétractables	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De retenir le cabinet architectes associés pour un montant de travaux de 550 000 € HT
- De retenir le plan de financement pour l'opération suivant :

DEPENSES HT	611 717.50 €
• Etude architectes	3 500.00 €
• OPC	4 400.00 €
• Diagnostic SOCOTEC	467.50 €
• Maitrise d'œuvre	53 350.00 €
• Travaux	550 000.00 €
RECETTES HT	611 717.50 €
• DETR	172 500.00 €
• FEADER	200 000.00 €
• Auto financement	235 717.50 €

Le Fonds de Soutien à l'investissement 2016 a été refusé, l'enveloppe de crédits alloués ayant déjà été attribués. Une nouvelle demande sera faite en 2017 dès que la nouvelle circulaire sera communiquée.

- D'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour un montant de 172 500.00 €.
- De demander une subvention aux services du FEADER dans le cadre des fonds européens, d'un montant de 200 000 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à établir et signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Délibération n°53/2016

Dans le cadre du projet de requalification et réaménagement de la salle des fêtes de GERMOND-ROUVRE en salle culturelle, et suite à l'appel d'offres pour la partie maîtrise d'œuvre, le Conseil municipal a validé la proposition du cabinet d'Architectes Associés pour un montant HT de travaux de

550 000 € HT. Ce marché passé en tranche conditionnelle nécessite de délibérer pour valider chaque tranche de travaux.

1 ^{ère} tranche conditionnelle : hall + bar + sanitaires	100 000 € HT
2 ^{ème} tranche conditionnelle : salle + chauffage double flux	150 000 € HT
3 ^{ème} tranche conditionnelle : loge, scène et extension	150 000 € HT
4 ^{ème} tranche conditionnelle : surélévation toiture scène	150 000 € HT

(Inclus tranche 4 Gradins rétractables)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider la première tranche conditionnelle de travaux d'un montant de 100 000 € HT et 18 672.50 € pour la partie maîtrise d'œuvre tranche ferme et 6 305.00 € pour la partie tranche conditionnelle. Soit un total de 124 977.50 € HT.
- D'inscrire ce montant sur le budget supplémentaire 2016.

Délibération n°54/2016

Dans le cadre du projet de requalification et réaménagement de la salle des fêtes de GERMOND-ROUVRE en salle culturelle, un diagnostic technique amiante doit être réalisé.

La société SOCOTEC a proposé un devis d'un montant de 467.50 € HT et 60 € HT par échantillon éventuel.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider le devis de la SOCOTEC pour un montant de 467.50 € HT et 60 € HT par échantillon éventuel.

3/ Dossier réunions / Rencontres / Intercommunalité

a) Informations sur le personnel communal

Un agent de l'école en contrat ne sera pas renouvelé compte tenu des effectifs en baisse à l'école et de la réorganisation des personnels titulaires.

Un agent technique en arrêt depuis fin novembre a repris son poste le 2 août dernier.

Un agent technique au niveau du groupe scolaire est en arrêt depuis décembre 2015. Son remplacement continue d'être assuré par un agent titulaire et un agent intérimaire.

L'agent d'animation de la commune va intervenir en appui dans la classe de petite section pour l'année scolaire 2016-2017, à raison de 2h par jour, 4 fois par semaine, compte tenu de l'effectif important dans cette classe à la rentrée.

b) Commission aménagement

La dernière commission aménagement a eu lieu le 21 juillet dernier. Isabelle AUBIAN présente le compte rendu.

Un bilan de la réunion publique Terre Saine du 9 juin 2016 a été présenté :

Une trentaine de personnes (dont 9 élus) étaient présentes dont deux agriculteurs. Le constat : peu d'agriculteurs présents par rapport à l'objectif. La date et le sujet n'étaient pas accrocheurs.

Une proposition de rencontre en fin d'automne et sur un sujet autre « voierie » est étudiée ?

- Bilan de la gestion communale de Terre Saine : suite à cette présentation, quelques personnes remarquent que les herbes folles ne font pas partie de leur paysage habituel et que pour eux cela démontre un manque d'entretien de la commune. Il est rappelé que l'absence d'un agent, la météo et la panne d'une tondeuse ont accru la pousse des herbes.

- Echanges sur les pratiques professionnelles et les pratiques des particuliers : des critiques ont été émises quant aux apports importants de pesticides par les agriculteurs. Il a été rappelé qu'il s'agissait surtout d'améliorer les pratiques de chacun sachant que les particuliers surdosent certes des petites quantités mais celles-ci ajoutées les unes aux autres cela est également polluant.

Préparation d'une animation autour du jardinage, des pesticides et des haies.

L'idée consiste à impliquer les élèves de la garderie.

Recensement des trottoirs de la commune et leurs usages

Penser à des marquages au sol/ voies partagées, signalisation.

Sortie par groupe : avec des plans des zones (Rouvre ; Germond ; Breilbon) et noter les trottoirs, les chemins piétonniers et réfléchir sur l'usage + l'entretien

Protection des haies

Appel téléphonique avec le responsable du département 79 de Prom'haies.

Rappel réglementaire : depuis 2015, les agriculteurs n'ont plus le droit d'enlever des haies par rapport à

la PAC. Si une infraction est constatée, il faut le signaler à la DDT, qui viendra constater l'arrachage par rapport à l'inventaire effectué. Cependant cette loi n'impose pas une bonne gestion des haies.
Prochaine réunion : Mardi 6 septembre à 18h30 à la mairie

4/ Questions diverses

Le feu d'artifice du 14 juillet a été très apprécié cette année encore.

Le concert à l'Eglise de l'association « Et avec votre esprit » et le concert de l'Orchestre à Vent de Niort ont beaucoup plu.

Le dernier marché d'août a été très fréquenté tant par de nouveaux producteurs que par les habitants.

Prochaines manifestations :

- Le 26 septembre : Virades de l'Espoir 2016
- Le 2 octobre : Les boucles de l'Egray
- Le 14 octobre prochain un spectacle est prévu à la salle des fêtes de GERMOND dans le cadre du partenariat avec le Moulin du Roc, spectacle proposé par la compagnie « caus'toujours » dirigé par Titus.

Olivier FOUILLET demande s'il est possible de rediscuter des horaires des Conseils Municipaux lors de la prochaine séance.

Prochaine date de réunion du Conseil Municipal : mardi 27 septembre 2016

Fin du Conseil Municipal à 20h00.